



Je réside dans le Tarn  
**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches

# LA MÉDAILLE DU TRAVAIL A PORTÉE DE CLIC !



- Je fais mes démarches en ligne
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je gagne du temps

Concerne les médailles suivantes :

Médaille d'honneur du travail  
Médaille d'honneur régionale, départementale  
et communale  
Médaille d'honneur agricole

# L'Etat simplifie mes démarches dans le Tarn



Rapidité



Facilité

NOUVEAU ! Pour les candidats qui résident dans le Tarn

Les demandes de médaille d'honneur du travail, médaille d'honneur régionale départementale et communale et médaille d'honneur agricole, peuvent désormais s'effectuer en ligne à partir du site internet de la préfecture du Tarn :

<http://www.tarn.gouv.fr/demander-une-medaille-d-honneur-r989.html>

En effet, la préfecture du Tarn a engagé une procédure de dématérialisation des demandes de médailles d'honneur. Cette nouvelle procédure vise à améliorer le traitement des demandes de médailles.



## Les avantages

- délivrance d'un accusé de réception attestant de la prise en charge de votre dossier,
- pré-traitement de votre demande,
- économie des frais d'affranchissement,
- économie des frais d'impression,
- suppression de l'envoi de pièces justificatives et remplacement par une attestation en ligne cosignée par le candidat et son employeur
- suppression des avis motivés du maire et du sous-préfet